

APPLICATION DE L'ARTICLE L.232/6 DU
CODE RURAL
(ancien article 411)

Département = Landes
Pyrenées-Atlantiques

Textes d'application = article L.232/7 du Code Rural
décret du 15 avril 1921
arrêté du 2 janvier 1986
circulaire du 27 novembre 1985

Les cours d'eau classés par le décret du 15 avril 1921 et les "espèces migratrices présentes" désignées par l'arrêté du 2 janvier 1986 figurent au tableau ci-après, extrait dudit arrêté.

Un dispositif assurant la circulation de ces espèces doit être installé :

- ouvrages nouveaux dès la construction de l'ouvrage
- ouvrages existants au plus tard le 5 février 1991

Sous-bassin ou cours d'eau	Section concernée par le classement au titre de l'article 411	Départements concernés	Espèces migratrices présentes
ADOUR	En aval de l'hôtelierie de Payolle commune de Campan (Hautes-Pyrénées)	Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Pyrenées-Atlantiques	Salmon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario brochet sur tout le cours - l'esturgeon rem aval du confluent avec les gaves réunis - aloses lamproies marine et fluviatile en aval de la limite du département des Hautes-Pyrénées
GABAS	En aval du pont d'Arzacq, à Garlin, commune d'Arzacq (Pyrenées-Atlantiques)	Landes, Pyrenées-Atlantiques	Anguille, truite fario, truite arc-en-ciel
LOUTS	En aval du pont de la route d'Arzacq à Saint-Sever sur l'Adour, communes de Philoudeux et Lacsjunte (Landes)	Landes	Anguille, brochet
<u>Sous-bassin de la Midouze</u>			
MIDOUZE	En aval du confluent du Midour et de la Douze, commune de Mont-de-Marsan (Landes)	Landes	Aloses, lamproie, anguille, brochet, truite fario
DOUZE	En aval de la prise d'eau de la minoterie de Roquefort (Landes)	Landes	Aloses, lamproie, anguille, truite fario, truite arc-en-ciel, brochet
MIDOU ou MIDOUR	En aval de la prise d'eau du moulin de la Houquère, commune de Minnégut (Landes)	Landes	Truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, brochet
STRIGON	En aval de la prise d'eau du moulin Duboscq, commune de Labrit (Landes)	Landes	Anguille, truite fario
<u>Sous-bassin du Luy</u>			
LUY	En aval du confluent du Luy de France et du Luy de Béarn, communes de Castel-Sarrazin et de Gaujacq (Landes)	Landes	Lamproies marine et fluviatile, aloses : en aval de la limite du département des Pyrenées-Atlantiques Anguille, brochet, truite de mer sur tout le cours
LUY DE FRANCE	En aval du pont de la route de Monget à Hagetmau, communes de Mau et Monget (Landes)	Landes	Truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, brochet
LUY DE BEARN	En aval du pont de la route d'Orthez à Hagetmau, commune de Saul-de-Navailles (Pyrenées-Atlantiques)	Landes, Pyrenées-Atlantiques	Truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, brochet

Sous-bassin ou cours d'eau	Section concernée par le classement au titre de l'article 411	Départements concernés	Espèces migratrices présentes
<u>s-bassin des gaves réunis</u> GAVES réunis	En aval du confluent des gaves de Pau et d'Oloron, commune de Peyrenorade (Landes)	Landes	Saumon atlantique, truite de mer, alose, lamproies marine et fluviatile, anguille, brochet, esturgeon
<u>s-bassin du Gave de Pau</u> GAVE DE PAU	En aval du pont de Saint-Sauveur, commune de Luz (Hautes-Pyrénées)	Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Landes	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille sur tout le cours, lamproies marine et fluviatile, aloses en aval du pont de l'Escar, commune de l'Escar (Pyrénées-Atlantiques)
LIZOUM	En aval de la prise d'eau de l'usine Prie, commune d'Arthez-Assen (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Truite fario, anguille
<u>s-bassin du gave d'Oloron</u> GAVE d'OLORON	En aval du confluent des gaves d'Ossau et d'Aspe, commune d'Oloron Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques, Landes	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, ombre, anguille, brochet sur tout le cours. Lamproies marine et fluviatile, aloses : en aval du barrage de Masseys, commune de Navarrenx (Pyrénées-Atlantiques)
GAVE d'OSSAU	En aval du pont d'Enler, en amont des Eaux Chaudes, commune de Laruns (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille
<u>s-bassin du gave d'Aspe</u> GAVE d'ASPE	En aval du pont d'Urdos, commune d'Urdos (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille
GAVE d'AYDIUS	En aval de la cascade de Goudé ou d'Aydius, commune d'Aydius (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario
GAVE de LOURDIOS	En aval du pont de Lourdios, commune de Lourdios-Ichère (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario
VERT	En aval de la confluence du Vert d'Arolle et du Vert de Barlanès, commune d'Aramits (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario
SAISON GAVE DE MAULEON	En aval du confluent du gave de Saint-Engrace, commune de Licq-Athérey (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, ombre, sur tout le cours. Lamproies marine et fluviatile, aloses : en aval du barrage de Charrille le-Bas (Pyrénées-Atlantiques)
BIDOUZE	En aval du pont d'Uhart-Mixe, commune d'Uhart-Mixe (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Truite de mer, saumon, truite fario, brochet, anguille sur tout le cours. Lamproie marine, aloses en aval du pont de la route départementale 11, commune de Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques)
LIHOURY	En aval de la prise du Moulin-Neuf, commune de Bardos (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Truite fario, anguille
JOYEUSE ou RAN	En aval de la prise d'eau de la tannerie de Boniac (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario, brochet
<u>s-bassin de la Nive</u> NIVE	En aval du confluent de Lauribar et des Nives de Béherobie et d'Arneguy, commune de Saint-Jean Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, brochet sur tout le cours. Lamproies marine et fluviatile, aloses en aval du barrage de Beyrime, commune de Saint-Marlin d'Arrossa (Pyrénées-Atlantiques)

Sous-bassins ou cours d'eau	Section concernée par le classement au titre de l'article 411	Départements concernés	Espèces migratrices présentes
Le LAURHIBAR	En aval de la prise d'eau du barrage Ahamendaburu commune de Lecumberry (Pyrenées-Atlantiques)	Pyrenées-Atlantiques	Saumon atlantique, anguille, truite de mer, truite fario
La NIVE DE BEHEROBIE	En aval du confluent du ruisseau d'Ambro, commune de Estèrençuby (Pyrenées-Atlantiques)	Pyrenées-Atlantiques	Anguille, truite fario
La NIVE d'ARNEGUY	En aval du pont d'Arneguy commune d'Arneguy (Pyrenées-Atlantiques)	Pyrenées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille
La NIVE DES ALDUDES OU DE BAIGORRY	En aval du pont de Banca, commune de Banca (Pyrenées-Atlantiques)	Pyrenées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 2 janvier 1986 fixant la liste des espèces migratrices présentes dans certains cours d'eau classés au titre de l'article 411 de la loi du 29 juin 1984 sur la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles

Le ministre de l'environnement, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer,
 Vu la loi n° 84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles et notamment ses articles 4, modifiant l'article 411 du code rural, et 12 ;
 Vu les décrets de classement des cours d'eau des 1 août 1904, 1^{er} avril 1905, 1 février 1921, 15 avril 1921, 31 janvier 1922, 2 février 1924 et 23 février 1924 ;
 Vu l'avis du Conseil supérieur de la pêche en date du 21 mai 1985 ;
 Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature en date du 20 juin 1985.

Arrêtent :

Art. 1^{er}. La liste des espèces migratrices de poissons, par bassin ou sous-bassin, présentes dans certains cours d'eau classés au titre de l'article 411 du code rural s'établit conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. Tout ouvrage existant installé sur l'un des cours d'eau classés par les décrets susvisés et repris dans le présent arrêté devra, dans un délai de cinq ans à compter de la publication de celui-ci, comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs mentionnés pour ce cours d'eau.
 Tout nouvel ouvrage devra être équipé de ces dispositifs dès son installation.

Art. 3. - Le directeur de la protection de la nature est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1986.

Le ministre de l'environnement,
 Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
 M. COTTEN

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports chargé de la mer
 Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
 J. ROUDIER

ANNEXE

Liste des espèces migratrices

Bassin Artois - Picardie

SOUS-BASSIN ou cours d'eau	SECTION concernée par le classement au titre de l'article 411	DÉPARTIEMENTS concernés	ESPÈCES MIGRATRICES PRÉSENTES
<i>Bassin de l'Authie</i> L'Authie	Depuis sa source sur le territoire de la commune de Caigneux (Somme) jus qu'à la limite de sépare des eaux au Pont à Caigneux, communes de Conchut-le-Tempin (Pas de Calais) et de Quend-le-Jeune (Somme).	Somme, Pas de Calais	Anguille, truite de mer, truite fario, truite arc en ciel
<i>Bassin de la Canche</i> La Canche	Depuis sa source sur le territoire de la commune de Guzy en Terrois, jusqu'à la limite de sépare des eaux au droit de l'église d'Erucq, sur le territoire des communes de Bréant-sur-Oise et de La Celottière	Pas de Calais	Saumon atlantique, truite de mer, lamproie fluviatile, anguille, truite fario, truite arc en ciel
La Ternoise	Depuis sa source sur le territoire de la commune de Saint-Michel sur Terrois jusqu'à son confluent avec la Canche sur les communes de Hésilly et de Héby Saint-Lou	Pas de Calais	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, truite arc en ciel, anguille

SOUS BASSIN ou cours d'eau	SECTION concernée par le classement au titre de l'article 411	DÉPARTEMENTS concernés	ESPECES MIGRATRICES PRESENTES
Rozelle.	De Moutiers-Rozelle au confluent dans la Creuse.	Creuse	Truite fario, ombre.
Verraux.	Sur 5 kilomètres à partir du confluent dans la Creuse.	Creuse	Truite fario.
La Gargilesse.	Depuis le ruisseau d'Orsenne au confluent dans la Creuse.	Indre	Truite fario.
La Bouzanne.	Depuis le ruisseau de Crésançais jusqu'au confluent dans la Creuse.	Indre	Truite fario, brochet.
La Gartempe.	Du moulin de Talabard (Creuse) jusqu'au confluent dans la Creuse.	Creuse, Vienne, Indre-et-Loire, Haute-Vienne.	Seumon atlantique, anguille, truite de mer, truite fario, truite arc-en-ciel, brochet, ombre (dans le département de la Creuse).
Anglin.	Depuis le ruisseau de l'Abloux jusqu'au confluent dans la Gartempe.	Indre Vienne	Truite de mer, truite fario, anguille.
<i>Sous-bassin du Loir</i>			
La Tuason.	Tout le parcours dans le département de la Sarthe.	Sarthe	Truite fario.
La Vove.	Tout le parcours dans le département de la Sarthe.	Sarthe	Truite fario.
L'Étangsort.	Tout le parcours dans le département de la Sarthe.	Sarthe	Truite fario.
La Dame, ou Desnée.	Tout le parcours dans les départements de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire.	Indre-et-Loire	Truite fario.
La Dinan.	Tout le parcours dans le département de la Sarthe.	Sarthe	Truite fario.
L'Escotais.	Tout le parcours dans les départements de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire.	Indre-et-Loire et Sarthe	Truite fario.
Le Long ou Vandœuvre.	Tout le parcours dans les départements de l'Indre-et-Loire et de la Sarthe.	Indre-et-Loire Sarthe	Truite fario.
La Fare.	Tout le parcours dans le département de la Sarthe.	Sarthe	Truite fario.
<i>Sous-bassin de la Mayenne</i>			
La Mayenne.	Tout le parcours dans les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire.	Mayenne Maine-et-Loire	Anguille, brochet, lamproies marine et fluviatile, truite fario.
La Varenne.	Tout le parcours dans le département de la Mayenne.	Mayenne	Truite fario, truite arc-en-ciel.
La Colmont.	Tout le parcours dans le département de la Mayenne.	Mayenne	Truite fario, truite arc-en-ciel.
L'Ernée.	Tout le parcours dans le département de la Mayenne.	Mayenne	Truite fario, truite arc-en-ciel.

Bassin Adour-Nive

SOUS-BASSIN ou cours d'eau	SECTION concernée par le classement au titre de l'article 411	DÉPARTEMENTS concernés	ESPECES MIGRATRICES PRESENTES
L'Adour.	En aval de l'hôtelierie de Payolle, commune de Campan (Hautes-Pyrénées).	Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques.	Seumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, brochet sur tout le cours - l'esturgeon: en aval du confluent avec les gaves réunis - sloses, lamproies marine et fluviatile en aval de la limite du département des Hautes-Pyrénées.
L'Adour du Tourmatet	En aval de l'hôtelierie de l'Artique, commune de Campan (Hautes-Pyrénées).	Hautes-Pyrénées	Truite fario.
L'Echez	En aval du confluent avec le Geline, communes de Gayon, Lagarde et Ourseboille (Hautes-Pyrénées).	Hautes-Pyrénées	Truite fario, anguille.
L'Arros	En aval du pont du chemin de Batsère à Espèche communes de Batsère et Espèche (Hautes-Pyrénées).	Hautes-Pyrénées	Truite fario, anguille, brochet.

SOUS BASSIN du cours d'eau	SECTION concernée par le classement au titre de l'article 411	DÉPARTEMENTS concernés	ESPÈCES MIGRATRICES PRÉSENTES
Gabas	En aval du pont d'Arzacq à Garlin, commune d'Arzacq (Pyrénées-Atlantiques)	Landes Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario, truite arc-en-ciel
Louis	En aval du pont de la route d'Arzacq à Saint-Sever-sur-l'Adour, communes de Philoudeux et Lacajunte (Landes)	Landes	Anguille brochet
<i>Sous bassin de la Midouze</i>			
Midouze	En aval du confluent du Midour et de la Douze, commune de Mont-Mareau (Landes)	Landes	Aloses, lamproie, anguille, brochet, truite fario
Douze	En aval de la prise d'eau de la minoterie de Roquefort (Landes)	Landes	Aloses, lamproie, anguille, truite fario, truite arc-en-ciel, brochet
Midou ou Midour	En aval de la prise d'eau du moulin de la Houguère, commune de Montégut (Landes)	Landes	Truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, brochet
Istrigon	En aval de la prise d'eau du moulin Dubosq, commune de Labrit (Landes)	Landes	Anguille, truite fario
<i>Sous bassin du Luy</i>			
Luy	En aval du confluent du Luy de France et du Luy de Béarn, communes de Castel-Sarrasin et de Gaujacq (Landes)	Landes	Lamproies marine et fluviatile, aloses; en aval de la limite du département des Pyrénées-Atlantiques, anguille, brochet, truite de mer sur tout le cours
Luy de France	En aval du pont de la route de Monget à Hagetmau, communes de Maut et Monget (Landes)	Landes	Truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, brochet
Luy de Béarn	En aval du pont de la route d'Orthez à Hagetmau, commune de Sault-de-Navailles (Pyrénées-Atlantiques)	Landes Pyrénées-Atlantiques	Truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, brochet
<i>Sous bassin des gaves réunis</i>			
Gaves réunis	En aval du confluent des gaves de Pau et d'Oloron, commune de Peyrehorade (Landes)	Landes	Saumon atlantique, truite de mer, alose, lamproies marine et fluviatile, anguille, brochet, esturgeon
<i>Sous bassin du gave de Pau</i>			
Gave de Pau	En aval du pont de Saint-Sauveur, commune de Luz (Hautes-Pyrénées)	Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Landes	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille sur tout le cours. Lamproies marine et fluviatile, aloses en aval du pont de l'Escar, commune de l'Escar (Pyrénées-Atlantiques)
Gave de Cauterêts	En aval du pont de Cambesque (commune de Cauterêts)	Hautes-Pyrénées	Truite fario
Gave d'Azun	En aval du confluent des gaves d'Arrens et du Lariat de Sun (Hautes-Pyrénées)	Hautes-Pyrénées	Truite fario, anguille
Arroum	En aval de la prise d'eau de l'usine Prat, commune d'Arthez-Assen (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Truite fario, anguille
<i>Sous bassin du gave d'Oloron</i>			
Gave d'Oloron	En aval du confluent des gaves d'Ossau et d'Aspe, commune d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques Landes	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, ombre, anguille, brochet sur tout le cours. Lamproies marine et fluviatile, aloses; en aval du barrage de Masseys, commune de Navarrenx (Pyrénées-Atlantiques)
Gave d'Ossau	En aval du pont d'Enier, en amont des Eaux-Chaudes, commune de Laruns (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille
<i>Sous bassin du gave d'Aspe</i>			
Gave d'Aspe	En aval du pont d'Urdos, commune d'Urdos (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille
Gave d'Aydius	En aval de la cascade de Goudà ou d'Aydius, communes d'Aydius (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario
Gave de Lourdiès	En aval du pont de Lourdiès, commune de Lourdiès-Ichère (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario
Gave de Vert	En aval de la confluence du Vert d'Arrette et du Vert de Baranès, commune d'Aramits (Pyrénées-Atlantiques)	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario

SOUS-BASSIN ou cours d'eau	SECTION concernée par le classement au titre de l'article 411	DÉPARTEMENTS concernés	ESPÈCES MIGRATRICES PRÉSENTES
La Saison ou gave de Mauléon	En aval du confluent du gave de Saint-Engrace, commune de Licq-Athérey (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, ombre, sur tout le cours Lamproles marine et fluviatile, sloses en aval du barrage de Charité-le-Bas (Pyrénées-Atlantiques).
La Bidouze.	En aval du pont d'Uhart-Mixe, commune d'Uhart-Mixe (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Truite de mer, saumon, truite fario, brochet, anguille, sur tout le cours Lamproles marine, sloses en aval du pont de la route départementale 11, commune de Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques).
La Liboury.	En aval de la prise du Moulin-Neuf, commune de Berdos (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Truite fario, anguille.
La Joyeuse ou l'Aran.	En aval de la prise d'eau de la tannerie de Bonloc (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario, brochet.
<i>Sous-bassin de la Nive.</i> La Nive	En aval du confluent de Lauthibar et des Nives de Béhérobis et d'Arnéguy, commune de Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, anguille, truite fario, brochet sur tout le cours Lamproles marine et fluviatile, sloses en aval du barrage de Bayrines, commune de Saint-Martin-d'Arrossa (Pyrénées-Atlantiques).
La Lauthibar.	En aval de la prise d'eau du barrage Ahmondaburu, commune de Lacumberry (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, anguille, truite de mer, truite fario.
La Nive de Béhérobis.	En aval du confluent du ruisseau d'Ampro, commune de Estèrency (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Anguille, truite fario.
La Nive d'Arnéguy.	En aval du pont d'Arnéguy, commune d'Arnéguy (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille.
La Nive des Aldudes ou de Baigorri.	En aval du pont de Banca, commune de Banca (Pyrénées-Atlantiques).	Pyrénées-Atlantiques	Saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille.

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 24 janvier 1986 portant nomination à la commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde

Par arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, en date du 24 janvier 1986, est nommé vice-président de la commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde : M. Jaffer (Marc-André), en remplacement de M. Vistel (Jacques).

Par arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, en date du 24 janvier 1986, sont nommés membres de la commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde :

M. de Saint-Robert (Philippe), en tant que commissaire général à la langue française ;
M. Gattegno (Jean), en tant que directeur du livre et de la lecture au ministère de la Culture.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Arrêté du 15 novembre 1985 portant admission à la retraite (administration centrale)

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget en date du 15 novembre 1985, M. Gorse (Georges), contrôleur d'Etat de 2^e classe à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et du budget, est admis par limite d'âge à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 26 février 1986, en application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 51 711 du 9 août 1953 de l'article 4 (2^e alinéa) de la loi du 18 août 1936 et du code des pensions civiles et militaires de retraite.